



Séjours : Bourse Solidarité Vacances



Depuis 2001, à l'initiative de **Michelle DEMESSINE** à ce moment là secrétaire d'état au tourisme dans le gouvernement JOSPIN, a été créé BSV (**Bourses Solidarité Vacances**)

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un dispositif permettant aux retraités à ressources modeste de bénéficier d'un séjour de 8 jours 7 nuits dans un établissement de vacances, en pension complète avec une ou deux excursions, comprenant également le voyage SNCF.

Quelles sont les conditions ?

Etre retraité et être adhérent à LSR, car la Fédération LSR est le seul organisme autorisé à gérer les séjours BSV de groupe.

Ne pas dépasser à la ligne 25 de votre avis d'imposition le montant indiqué ci-dessous en fonction de votre nombre de parts fiscales :

Pour 1 part fiscale :	21 600 €
v Pour 1,5 part fiscale :	27 000 €
v Pour 2 parts fiscales :	32 400 €
v Pour 2,5 parts fiscales :	37 800 €
v Pour 3 parts fiscales :	43 200 €
v Pour 3,5 parts fiscales :	48 600 €
v Pour 4 parts fiscales :	54 000 €
v Pour 4,5 parts fiscales :	59 400 €
v Pour 5 parts fiscales :	64 800 €

PRIX DU SEJOUR : 220€ + 30€ TRANSPORT SNCF

REGLEMENT A L'INSCRIPTION : 1 CHEQUE DE 30€ A L'ORDRE DE LA SNCF
1 CHEQUE DE 50€ A L'ORDRE DE LSR
1 MOIS AVANT LE DEPART 1 CHEQUE DE 170€ A L'ORDRE DE LSR

DESTINATIONS	Dates	Places disponibles
LACANAU	29/08 au 5/09	8
LONGEVILLE	06/09 au 13/09	8
BARCARES (2 séjours)	11/09 au 18/09	36
DIGNE LES BAINS	13/09 au 20/09	21
RAMATUELLE	19/09 au 26/09	19
St DENIS D'OLERON	26/09 au 03/10	8
BOIS D'AMONT	03/10 au 10/10	18
Réservé randonneurs		
SAMOËNS	03/10 au 10/10	24
LES ISSAMBRES	10/10 au 31/10	23
FREJUS	10/10 au 17/10	10
LES ISSAMBRES	24/10 au 31/10	16



Pour vous inscrire, s'adresser à **Gilbert TROUILLET** : 06 83 19 64 14

Tant que la permanence n'est pas ouverte,

ensuite à la permanence 12 rue Béranger les lundis de 14 h30 à 17h00

02 43 87 79 51 - 06 87 14 09 36